



**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
ou
COPIE DE RÉOLUTION
SÉANCE DU 11 FÉVRIER 2019
MUNICIPALITÉ DE VILLE DE NICOLET**

À la séance **ORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Nicolet tenue le 11 février 2019 et à laquelle étaient présents **la mairesse Geneviève Dubois**, et les conseillers suivants :

Madame France Trudel
Madame Carolyne Aubin
Madame Chantal McMahon

Monsieur Stéphane Biron
Monsieur Michel Paradis
Monsieur Denis Jutras

Résolution n°40-02-2019

Ville de Nicolet Communauté bleue

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Nicolet désire protéger l'accès à l'eau et aux services d'assainissement à tous les citoyens et par conséquent, être reconnue communauté bleue ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Nicolet désire éliminer la vente d'eau embouteillée dans ses établissements et lors de la tenue de ses activités municipales;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS:

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Carolyne Aubin

APPUYÉ par monsieur le conseiller Stéphane Biron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

Que la Ville de Nicolet:

- reconnaît et affirme que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est un droit de la personne;
- appuie le Conseil des Canadiens dans sa démarche pour convaincre le gouvernement fédéral de protéger le droit à l'eau et aux services d'assainissement;
- fera la promotion des services d'eau potable et d'eaux usées financés, détenus et exploités par le secteur public.

**ADOPTÉ À NICOLET
CE 11 FÉVRIER 2019**

**CERTIFIÉE VÉRITABLE COPIE
CE 12 FÉVRIER 2019**

**M^e Roxane Paradis
Greffière adjointe**